

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-03-2-02

Date de convocation :

20/03/2024

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : **11**

Absents : **3**

Suffrages exprimés : **11**

Procurations : **1**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Pierre BES, Laurent ALBECQ, Séverine PRADEILLE, Sandrine LECOMTE, Nicole ARQUER, Léa BARJAVEL, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA.

Procurations : Catherine PECH à Josette PUJOL

Absents : Michel BOFFA, Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH

Mme Léa BARJAVEL est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du vote des crédits budgétaires 2024, il est nécessaire de fixer le montant des subventions à verser aux associations.

Elle présente les diverses demandes déposées par les associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

• **D'approuver** l'attribution des subventions suivantes aux associations :

- Anim' Catllar : 1 000 €
- Association des maires : 400 €
- Les amics de Catllar : 450 €
- Les amis de Saint Jacques de Calahons : 450 €
- Les nin's de Catllar : 450 €
- ASA Rec de Dalt : 1 000 €
- Club du temps libre : 450 €
- Ecole de Rugby du Conflent : 100 €
- Prades Conflent Basket : 100 €
- Triathlon Conflent Canigo : 100 €
- Restos du cœur : 100 €

• **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Josette PUJOL.

